

## COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

## DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU DIX JUILLET DEUX MIL VINGT

\*\*\*\*\*

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 10 JUILLET

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Elodie RELING, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 0

CONVOCATION EN DATE : 3 juillet 2020

DATE D'AFFICHAGE : 17 juillet 2020

Objet : signature d'une convention esthétique des ouvrages de distribution publique avec ENEDIS

-----n° 2020/070

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le cahier des charges de concession de distribution publique d'électricité,

**Considérant** le projet de convention esthétique des ouvrages de distribution publique d'électricité d'ENEDIS relatif à la réalisation des travaux de nettoyage et peinture du poste de transformation dénommé « SPORTS » situé à hauteur du n° 1 C route du Col de la Luère, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention esthétique des ouvrages de distribution publique avec ENEDIS relative au poste de transformation dénommé « SPORTS », situé à hauteur du n° 1 C route du Col de la Luère, en vue de la réalisation de travaux de nettoyage et peinture.
- **PRECISE** que la recette ainsi représentée sera inscrite à l'article 74718 du budget principal.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire, Bernard ROMIER

